

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

**OBJET :**

**Répartition intercommunale des charges  
liées à la scolarisation d'enfants  
de plusieurs communes :  
Classe pour l'Inclusion Scolaire (CLIS)  
année scolaire 2013-2014**

**Rapporteur : MME PARISOT  
Délibération n° 22**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal qu'en septembre 1996, l'Education Nationale a créé une Classe pour l'Inclusion Scolaire (CLIS) implantée à l'école primaire de "Mouzimpré" à Essey-lès-Nancy.

Cette classe a accueilli 12 élèves au cours de l'année scolaire 2013-2014, dont 9 venant de communes autres qu'Essey-lès-Nancy conformément à une décision d'affectation de la commission de circonscription de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Lorsqu'un enfant a fait l'objet d'une décision d'affectation dans une classe spécialisée par la commission départementale d'éducation spéciale ou par la commission de circonscription compétente, cette décision s'impose à la commune d'accueil comme à la commune de résidence, laquelle est tenue de participer dans les conditions définies par l'article L212-8 du Code de l'Education.

La participation demandée aux communes d'origine des enfants pour l'année scolaire 2013-2014 est évaluée sur la base du montant des dépenses obligatoires de fonctionnement, calculé sur l'ensemble des écoles publiques d'Essey-lès-Nancy et versé par la commune d'Essey-lès-Nancy pour la période du 1er septembre 2013 au 31 décembre 2013 et du 1er

janvier 2014 au 31 août 2014. Cette somme est ramenée au coût par élève en prenant en compte l'ensemble des enfants fréquentant ces écoles publiques.

Pour l'année scolaire 2013-2014, le coût par élève (dépenses obligatoires) fréquentant les écoles maternelles et primaires d'Essey-lès-Nancy est d'un montant de **802 euros** (voir tableau).

## **PROPOSITIONS**

Vu l'avis de la commission « Vie scolaire – petite enfance » du 25 novembre 2014, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ce coût par élève et de l'appliquer aux communes concernées.

Un titre de recette sera émis au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 par le service comptable à l'encontre des communes suivantes redevables envers la Mairie d'Essey-lès-Nancy, à savoir :

-La commune de TOMBLAINE (deux élèves) soit la somme de **1 604 euros**,

-Le syndicat interscolaire de l'Amezule (deux élèves) soit la somme de **1604 euros**,

-La commune de SAINT MAX (deux élèves) soit la somme de **1 604 euros**,

-La commune de MALZEVILLE (trois élèves) soit la somme de **2 406 euros**.

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 18 décembre 2014.

**Extrait conforme**

**Le Maire**  
  
**Michel BREUILLE**

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**  
Calcul du cout d'un élève 2013/2014

**Dépenses obligatoires**

<b>TRAITEMENTS ( Année scolaire)</b>		<b>DEPENSES</b>
<b>Régime spécial</b>	septembre 2013 à août 2014	
traitement brut		205 034
charges 2013/2014		92 326
RAFP		1 503
tickets restaurant		4 360
	total traitement régime spécial	<b>303 223 €</b>
<b>Régime général</b>	septembre 2013 à août 2014	
traitement brut		90 429
charges 2013/2014		36 684
tickets restaurant		713
	total traitement régime général	<b>127 826 €</b>
Subvention fonds d'amorçage aux Rythmes scolaires		23 700 €
	sous total	<b>407 349 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT 01/09/2013-31/08/2014</b>		<b>DEPENSES</b>
produits d'entretien, fournitures diverses		6 282
électricité		19 595
eau		7 744
gaz		55 712
assurances		5 386
entretien matériel et outillage		5 286
fournitures scolaires		31 302
produits pharmaceutiques		137
alimentation		544
entretien et réparation sur bâtiments		7 735
transports		14 736
déplacements, missions		0
frais de télécommunication		5 736
frais de nettoyage des locaux		0
	sous total	<b>160 195</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES OBLIGATOIRES SCOLAIRES</b>		<b>567 544 €</b>
Nombre d'enfants scolarisés année scolaire 2013/2014		<b>708</b>
	<b>coût d'un élève</b>	<b>802 €</b>

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2014**

tenu sous la présidence de  
de Mme Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice : 29
- Nombre de présents : 25
- Nombre de votants : 28
- Convocation du Conseil Municipal le : 08 décembre 2014
- Convocation distribuée le : 08 décembre 2014
- Affichage du procès-verbal le : 27 janvier 2014

**PRESENTS**

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. VOGIN Adjoints,
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME PARISOT, M. ROSSIGNON, MME LANZI, M. DI TOMMASO, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, M. CLOMES, MME POYDENOT D'ORO DE PONTONX, M. CAUSERO, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS**

- M. COLMÉ à MME SIMONNET
- MME GEORG à M. SAPIRSTEIN
- MME PAGELOT à M. RIFF

**EXCUSE**

- M. THOUVENIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

- MME LEDROIT

Pour extrait,

**Michel BREUILLE,**



**Maire**